

**Zeitschrift:** Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport  
**Herausgeber:** École fédérale de sport de Macolin  
**Band:** 41 (1984)  
**Heft:** 1

**Artikel:** La femme et les Jeux olympiques d'été  
**Autor:** Pahud, Jean-François  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-997879>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

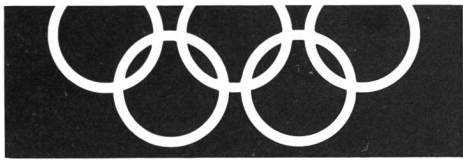
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# OLYMPISME

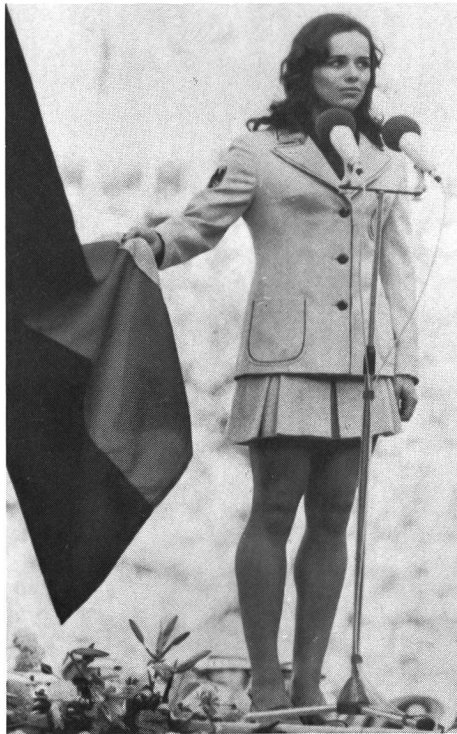
## La femme et les Jeux olympiques d'été

Jean-François Pahud

Dans le cadre du « rapport » des entraîneurs nationaux de cet automne, à Macolin, Jean-François Pahud, responsable de la préparation de Pierre Délèze (spécialiste du 1500 m) mais surtout conservateur du Musée olympique, à Lausanne, a présenté un intéressant exposé, qui permet de mieux se rendre compte quelles furent les difficultés rencontrées par les femmes pour imposer leur présence aux Jeux olympiques d'été. Ci-après, son texte adapté! (Y.J.)

Dans l'Antiquité, la sévérité des règlements de la fête olympique ne concernait pas uniquement les athlètes, les entraîneurs et les hellanodices<sup>1</sup>. Elle s'étendait également aux spectateurs qui ne devaient être ni esclaves, ni sacrilèges. Exceptionnellement, les étrangers, c'est-à-dire les barbares, pouvaient assister aux compétitions.

Les femmes n'avaient pas le droit d'être spectatrices. Celles qui ne respectaient pas cet interdit devaient être précipitées du haut du Typée, la montagne qui se trouve au sud-est d'Olympie, au-delà de la rivière Alphée. Mais aucune source historique n'atteste que ce châtiment a été réellement appliqué. Le seul enseignement que nous ayons à ce sujet concerne une femme de Rhodes, Phérénice, fille du grand olympionique<sup>2</sup> Diagoras, le plus célèbre boxeur que la Grèce ait connu. Le mari de Phérénice étant décédé, c'est elle qui avait entraîné son fils Pisirhodos. Elle décida de l'accompagner à Olympie. L'astucieuse Rhodienne se déguisa en entraîneur et passa inaperçue, dans le stade, au milieu de ses collègues masculins. Quand son fils eut remporté la victoire, elle ne put retenir sa joie et courut au devant de lui. Malheureusement, dans sa précipitation, sa tunique se prit dans la balustrade, derrière laquelle se trouvaient les entraîneurs, et l'on découvrit qu'elle était une femme. Elle fut arrêtée et conduite aux hellanodices, qui la jugèrent selon la loi. Pour finir, ils la



Heidi Schüller: elle a été la première femme à prêter le serment olympique (1972).

gracièrent par égard pour son père, ses trois frères et son fils, tous olympioniques. Cependant, par amende, elle dut offrir une statue. Après cet incident, qui eut lieu probablement en 396 av. J.-C., on édicta une loi qui obligeait les entraîneurs, comme les athlètes, à pénétrer nus sur le stade. Toute présence féminine était strictement interdite à Olympie pendant la période des Jeux. La seule femme autorisée à suivre les compétitions était la prêtresse de Déméter, déesse de la fécondité qui, lors de l'ouverture des Jeux, accueillait les athlètes à leur arrivée sur le stade, arrivée qui se faisait d'un pas lent et digne par le passage voûté que nous connaissons actuellement. Une place lui était toujours réservée dans la tribune de marbre des hellanodices. Toute autre femme, qui aurait tenté de

s'approcher d'Olympie, aurait été impitoyablement refoulée. Monique Berlioux écrit à ce sujet: « Depuis que les pèlerins ont commencé de pénétrer à Olympie, les assistants des hellanodices ont soigneusement examiné les vêtements des arrivants et scruté leurs visages. Une femme n'a pas le droit de venir, en ces jours de fête sacrée, troubler les ébats des concurrents. » Il leur était cependant possible d'y remporter la victoire. En effet, lors des épreuves hippiques, disputées pour la première fois en 680 av. J.-C., la récompense n'était pas attribuée aux auriges<sup>3</sup>, mais bien aux propriétaires des chevaux. Cynisca, sœur du roi de Sparte Agésilas II, fut la première femme à obtenir le prix réservé à la course des quadriges<sup>4</sup>, probablement en 396 et en 392 av. J.-C., ce qui lui permit de faire ériger sa statue dans l'Altis. Ce fut ensuite le tour de la Macédonienne Béléstiché, ainsi que de quelques autres femmes, des Spartiates pour la plupart.

### Les femmes aussi!

Les femmes n'avaient-elles donc aucune possibilité d'accéder à la compétition sportive? Il semble bien que si: outre les compétitions masculines organisées en l'honneur de Zeus, d'autres l'étaient, en effet, pour les femmes. Selon Pausanias, lorsque Pelops créa les premiers Jeux olympiques masculins, sa femme Hippodamie en fit de même pour les femmes. Seules les jeunes filles d'Elis pouvaient y prendre part, et il n'y avait qu'une épreuve: la course. « Les jeunes filles peuvent être de tous les âges et courent par catégories: d'abord les plus jeunes, puis les moyennes, enfin les plus âgées... Le terrain mis à leur disposition pour leurs épreuves est le stade olympique, mais on retranche du parcours total environ un sixième. Aux gagnantes des épreuves, on donne des couronnes d'olivier et une portion de la vache qu'on a sacrifiée à Héra » (Pausanias, Elide V-16). Les cheveux flottants, elles étaient vêtues d'un chiton<sup>5</sup> court tombant au-dessus du genou et laissant découverts l'épaule et le sein droits. Celles qui remportaient la victoire avaient le droit de consacrer leur effigie dans le temple d'Héra.

Les juges de ces Héraïa étaient seize femmes d'Elis. Tous les quatre ans, elles tissaient le péplum<sup>6</sup> sacré d'Héra, qu'elles plaçaient, lors de la fête, sur la statue de culte de la déesse, dans la cella<sup>7</sup> de son temple. Ces femmes exécutaient deux danses en l'honneur d'Héra: celle d'Hippodamie (elle figure sur le fronton est du temple de Zeus, à Olympie) et celle de Physkoa (nymphé locale, aimée de Dionysos).

Les jeux et les fêtes de Héraïa n'avaient pas lieu en même temps que les Jeux olympiques. Un certain laps de temps s'écoulait entre les célébrations. Certains pensent pouvoir expliquer, par là, que les Jeux olympiques aient été célébrés tantôt au mois d'Apollon, tantôt au mois de la Vierge. Ainsi, si les Héraïa se déroulaient invariablement au mois de la Vierge, les Jeux olympiques avaient lieu une fois avant, une fois après celles-ci, afin que la fête féminine ne perde pas de son importance. Pendant plus de 1000 ans, les jeunes filles grecques eurent donc, elles aussi, l'honneur de courir sur la piste du stade d'Olympie.

### De Coubertin misogyne?

Le baron Pierre de Coubertin, rénovateur des Jeux olympiques de l'ère moderne, n'était pas du tout favorable à la participation féminine au grand rendez-vous quadriennal. Il le répéta à de nombreuses reprises et, en particulier lors d'un discours prononcé à la radio suisse romande à l'occasion des Jeux olympiques de Berlin, mais bien avant déjà. En 1921, dans ses «Leçons de pédagogie sportive» par exemple, on peut lire ce qui suit: «... La question des sports féminins s'embrouille de ce que la campagne féministe y apporte de passion et d'expression exagérées... C'est ainsi qu'en sport, les femmes font appel



De Coubertin misogyne?



C'était à Montréal: Sandra Anderson et Stéphane Préfontaine ont apporté «ensemble» la torche enflammée.

*la force nerveuse pour atteindre aux résultats obtenus par la force musculaire de leurs rivaux masculins...*

*...Je dirai très franchement ici toute ma pensée: rien de sérieux ni de durable n'est à craindre si se trouve observée la règle unique qui domine toute la question: pas de spectateurs (aux compétitions féminines). Le spectateur sportif a toujours besoin d'être surveillé moralement. Il faut savoir ce qu'il cherche et pourquoi il est là. Mais tandis que, pour les concours masculins, la grande majorité est là pour le sport en sorte que les brebis galeuses perdues dans la masse peuvent être négligées, il en ira toujours autrement des concours féminins...*

*... Que si les sports féminins sont soigneusement dégagés de l'élément spectacle, il n'y a aucune raison pour les proscrire. On verra ce qu'il en résulte. Peut-être les femmes s'apercevront-elles bientôt que cette tentative ne tourne pas au profit de leur charme ni même de leur santé. Par contre, il n'est pas sans intérêt que l'épouse puisse participer dans une assez large mesure aux plaisirs sportifs de son mari et que la mère soit à même de diriger intelligemment l'éducation sportive de ses fils...»* Dans la revue olympique de juillet 1912, de Coubertin écrivait encore:

*«... Cette question ne saurait être réglée dans le sens négatif par le motif que l'Antiquité l'avait ainsi résolue; elle ne l'est pas davantage dans le sens affirmatif du fait que des concurrentes féminines ont été acceptées pour la natation et le tennis en 1908 et 1912. L'autre jour un engagement est venu, signé d'une néo-amazone, qui*

*prétendait concourir pour le pentathlon moderne et le Comité suédois, laissé libre de se prononcer en l'absence d'une législation fixe, a refusé cet engagement. On le voit, la discussion demeure ouverte...»*

C'est donc un euphémisme que de dire que le baron de Coubertin n'était pas favorable à la participation féminine aux Jeux: il y était résolument opposé! En 1928, dans le discours qu'il adressait «A tous les athlètes et participants aux Jeux olympiques assemblés à Amsterdam pour la célébration de la IXe Olympiade», il s'écrie «... Quant à la participation des femmes aux Jeux, j'y demeure hostile. C'est contre mon gré qu'elles ont été admises à un nombre grandissant d'épreuves».

Malgré ces prises de position énergiques, la femme fait son apparition dans différentes compétitions, pratiquement depuis les premiers Jeux de l'ère moderne. Elles n'y étaient pas vraiment admises d'abord, semble-t-il, mais tolérées.

En 1896, à Athènes, on ne trouve aucune femme parmi les participants; en 1900, à Paris, elles sont 12, provenant de 5 pays, et elles concourent dans deux sports différents: le tennis et le golf (sports qui, du reste, disparaîtront assez rapidement du programme olympique). A cette occasion, l'anglaise Charlotte Cooper (tennis) devint la première double championne olympique en gagnant le simple, puis le double mixte en compagnie de son compatriote R. Doherty. En 1904, seul le tir à l'arc est ouvert aux dames, mais les Américains, en plus des épreuves anthropologiques, font disputer, en démonstration, des combats de boxe féminine.

En 1908, alors que le golf a définitivement disparu, apparaît le patinage artistique, mais il faut attendre 1912 pour voir apparaître un des sports majeurs: la natation. Il s'agissait des Jeux de Stockholm, qui correspondent à l'apparition de la première super-championne olympique: l'Australienne Fanny Durack, qui y remporta le 100 mètres nage libre en 1'22"1/5 (après avoir établi un nouveau record du monde en 1'19"4/5 en éliminatoires) et qui contribua au succès de l'Australie au relais 4 x 200 mètres nage libre, compétition au cours de laquelle les nageuses des Antipodes portaient le record mondial à 10'10"1/5.

En 1924, l'escrime est admis et ouvert aux femmes tout comme, en 1928, les deux spécialités qui constituent, avec la natation, l'épine dorsale des Jeux olympiques modernes: l'athlétisme et la gymnastique. En athlétisme, l'arrivée des femmes se fit, comme toujours, contre la volonté du baron Pierre de Coubertin. Elles furent pourtant près de 300 et provoquèrent un grand mouvement de curiosité.

Le 800 mètres, disputé pour la première fois, fut remporté par l'Allemande Lina Radke. L'état d'épuisement de la plupart des concurrentes était tel, à l'arrivée, que cette course fut immédiatement éliminée du programme olympique. Elle ne réapparaîtra qu'en 1964. Au lendemain des Jeux d'Amsterdam, il fut décidé que les épreuves féminines se disputeraient, dorénavant, séparément, pendant les deux derniers jours de la semaine athlétique, afin d'éviter les comparaisons désavantageuses et désobligeantes.

Lors des Jeux de Berlin, en 1936, la preuve définitive fut faite que les compétitions féminines d'athlétisme pouvaient être maintenues au programme à condition «... de les limiter à quelques épreuves, chacun étant convaincu que les disciplines par trop violentes, comme les courses de demi-fond ainsi que les épreuves d'endurance, sont contre-indiquées pour le sexe féminin».

Quand on connaît le niveau des performances féminines actuelles et les prétentions qu'elles manifestent envers le CIO et les organisateurs des prochains Jeux olympiques de Los Angeles, on ne peut que sourire.

Voici encore quelques réactions intéressantes provoquées par l'apparition des femmes dans les épreuves olympiques: en décembre 1934, au cours d'une allocution tendant à tracer le portrait de l'athlète moderne, le baron Pierre de Coubertin dit, notamment: «...Je continue de même à penser que le contact de l'athlétisme féminin lui est mauvais (à la femme) et que cet athlétisme devrait être exclu du programme olympique...».

Dans le procès-verbal de la session du CIO, à Berlin en septembre 1936, on trouve une rubrique intitulée: «Athlètes femmes anormales».

En 1953, à Mexico, lors d'une réunion de la commission exécutive du CIO avec les comités nationaux olympiques, un des points figurant à l'ordre du jour est rédigé comme suit: «Elimination des sports d'équipes et des femmes».

En 1957, dans le Bulletin du Comité International Olympique du mois de mai, François Pietri, membre du CIO pour la France, propose un certain nombre de solutions pour alléger le programme des Jeux. Il écrit: «...Personne, jusqu'à présent, en dehors de suggestions purement incidentes et verbales, n'a pris sur lui de proposer la seule mesure susceptible de faire gagner deux ou trois jours sur le programme des épreuves sans porter atteinte ni aux principes de l'Olympisme, ni à l'éclat des Jeux, ni aux recettes du stade, à savoir la suppression des compétitions féminines...» Puis, un peu plus loin: «...Qu'un comité national qui estime qu'une femme est digne de le représenter dans certaines épreuves l'envoie concourir avec les hommes... Il n'y a rien là que de fort admissible. Ce qui ne l'est point, c'est d'encombrer les Jeux quadriennaux par des compétitions qui – il faut avoir la franchise de l'avouer – n'offrent que très peu d'intérêt sportif et ne rencontrent aucune faveur dans la masse du public...» Et enfin, «...Souhaitant toutefois que le Comité International Olympique soit, pour le moins, bien informé de la question, je sou mets ci-après aux lecteurs du Bulletin Olympique, une étude succincte qui est susceptible de les convaincre, comme je le suis moi-même:

1. Que la suppression des épreuves féminines serait beaucoup plus acceptable et logique, s'il est convenu d'alléger le programme des Jeux, que celle des épreuves d'équipes ou de tel ou tel sport facultatif, dont il a été question dans certains rapports.
2. Que ces épreuves attirent fort peu le public et que leur disparition n'ôterait rien au succès des Jeux.
3. Que (et ceci est le plus important, car le souci essentiel du CIO doit être l'exaltation du vrai sport) les épreuves exclusivement féminines n'offrent, du point de vue sportif, qu'un intérêt très médiocre.



Evelyne Ashford, beauté féminine aux Jeux olympiques (ici à Montréal).

Notre seul but ici est, pour des raisons impérieuses de calendrier et d'horaire, de réserver le programme olympique uniquement aux épreuves masculines ou, pour mieux dire, à des épreuves mixtes: hommes et femmes».

En 1960 encore, Percy Cerutti, l'entraîneur australien d'Eliott, déclarait: «Les femmes devraient être exclues des Jeux olympiques... Il ne fait aucun doute que beaucoup de femmes athlètes sont de nature masculine. Elles n'ont pas les larges hanches des femmes normales; elles manquent souvent de ce buste qui fait le charme de leur sexe...» Et la conclusion de Cerutti rejoint l'étrange proposition faite par Monsieur Pietri 3 ans plus tôt: «Si une femme veut participer aux Jeux, elle doit le faire contre les hommes».

#### Petit lexique

- 1 *Hellanodices*: officiers qui présidaient aux Jeux olympiques de l'Antiquité
- 2 *Olympionique*: vainqueur aux Jeux olympiques de l'Antiquité
- 3 *Aurige*: conducteur de char, dans l'Antiquité
- 4 *Quadriga*: char antique attelé de quatre chevaux de front
- 5 *Chiton*: tunique des anciens Grecs; vêtement de dessous et d'intérieur
- 6 *Péplum*: tunique de femme dans l'Antiquité grecque
- 7 *Cella*: nef des temples anciens

Aujourd'hui, grâce à une série de femmes exceptionnelles, le sport féminin a définitivement acquis droit de cité dans l'Altis des Jeux olympiques. En 1968, lors des Jeux de Mexico, une jeune femme de 20 ans, Enriqueta Basilio Sotelo, effectuait pour la première fois le dernier relais de la torche olympique. Quatre ans plus tard, pour la première fois également, c'est la jeune athlète allemande Heidi Schüller qui prononçait le serment olympique, avant de participer au 100 mètres haies et au saut en longueur, épreuve dans laquelle elle se classa 5e avec un bond de 6,51 m. Enfin, en 1976, à Montréal, deux jeunes gens de 15 ans, Sandra Henderson, de Toronto, et Steve Préfontaine, de Montréal, faisaient le dernier parcours de la torche et allumaient ensemble la grande vasque du stade.

Pour conclure, je citerai Liselotte Diem qui, en 1967, écrivait: «...La confiance croissante de la femme en soi et sa plus grande capacité de performances sont aussi à mettre en rapport avec sa maturité altruiste, avec sa collaboration à la création de nouvelles valeurs culturelles. Le sport olympique est aussi le miroir de cette nouvelle culture. Il se peut que, plus que jamais, la participation féminine contribue à l'exaltation du festival et aide à lui garder sa beauté et sa solennité.» ■